



▲ Le Président Lyndon Johnson  
et Mr. Harold Wilson ▼



## UN AUTOMNE MOUVEMENTE

14-15 octobre: LA DESTITUTION DE KROUCHTCHEV - Fidèle à sa vocation le parti communiste élimine tout ce qui s'écarte du matérialisme pur et de l'abstraction pour se rapprocher de l'humaine réalité.

15 octobre: LA BOMBE ATOMIQUE CHINOISE éclate comme pour souligner l'importance du coup de théâtre moscovite.

15-18 octobre: LE CONGRES DES COMMUNES ET POUVOIRS LOCAUX D'EUROPE constitue un Front démocratique européen de caractère nettement fédéraliste

21 octobre: VOLTE-FACE DE L'ANGLETERRE Après la victoire du parti labouriste aux récentes élections le gouvernement britannique s'oriente vers l'isolationisme en relevant ses droits de douane pour l'Europe.

3-4 novembre: victoire de LYNDON JOHNSON, candidat démocrate à la présidence des U.S.A.  
- Le SAINT-PÈRE annonce son intention de faire un voyage en Inde. Contrairement aux Pays communistes qui projettent d'envoyer leurs chefs de gouvernement à la Conférence du Parti à Moscou, ROUMANIE et YOUGOSLAVIE n'enverraient qu'une Délégation.

## QUI SERA LE PROCHAIN HERETIQUE?

*L'Europe occidentale a été surprise par les événements de Moscou à un moment difficile de son évolution politique intérieure. Tandis que les pays du MEC discutent, négocient, élaborent des projets, la destitution de Khrouchtchev pose en termes nouveaux le problème des rapports entre Est et Ouest.*

*Les courants qui aiment se dire « progressistes » ayant accepté la version soviétique de la « coexistence » et de la « détente », poussaient à la politique de désarmement psychologique et au désengagement sur le plan international. Thèses équivoques dès le début, dont les événements actuels confirment l'absence de fondements. Comme il est déjà advenu en URSS, en même temps qu'un chef, viennent à manquer les principes politiques basés sur son action personnelle.*

*Les « experts » de la politique du Kremlin s'efforcent d'interpréter les vagues indices du nouveau climat soviétique. Mais leurs prévisions se basent sur des éléments trop fragiles: personne ne peut encore imaginer, avec une approximation raisonnable, sur quelles voies s'engageront les successeurs de Krouchtchev. Retour au stalinisme en politique étrangère, pour faciliter une réconciliation avec la Chine? Ou plus grande indépendance vis-à-vis de Pékin et progression dans la direction indiquée par Khrouchtchev? Dans le premier cas, Moscou reprendra, avec plus d'acharnement, sa tactique offensive contre l'Occident; dans le second, elle cherchera à renouer un dialogue plus serré avec Washington.*

*Dans les deux cas, l'Europe ne peut trouver le salut que dans l'unité: pour décourager ou affronter les initiatives russes, si elles se montrent plus agressives ou pour participer au dialogue éventuel entre URSS et USA. La logique et l'histoire n'offrent pas d'autre alternative: en progressant vers l'unité, l'Europe n'assure pas seulement son salut, elle contribue effectivement à maintenir la paix. Car la paix serait éternellement compromise par l'existence d'un « vide » politique, avec le danger perpétuel de contraintes nationales et la dissolution probable des institutions communautaires sous la pression de forces centrifuges. Du reste on ne pourrait laisser trop longtemps aux Etats-Unis la charge de défendre le monde libre; un poids énorme, jusqu'ici supporté avec une admirable conviction par les Américains mais qui, à la longue, si nous refusons d'en porter notre part, finirait par faire naître, en même temps qu'un juste ressentiment, des tendances isolationnistes dont on a déjà entendu l'écho, heureusement assez faible, dans l'actuelle campagne présidentielle américaine.*

*On cherche, de divers côtés, par bonheur, à stimuler l'unité européenne. De Gaulle menace de faire sortir la France du MEC si l'accord agricole n'est pas réalisé. Ce qui prouve que les institutions économiques, aussi solides qu'elles soient, ne suffisent pas à créer entre alliés des liens efficaces, quand elles ne s'appuient pas sur des institutions politiques de plus vaste envergure.*

*Le communisme qui se proclamait précurseur des temps nouveaux, après tant de sanglantes expériences, ramène les hommes aux jours sombres des auto-da-je moyenâgeux et de l'Inquisition. Un tourment intérieur incessant contraint la révolution communiste à frapper les siens à tour de rôle, après un demi-siècle de puissance incontestée. Qui sera le prochain hérétique? Les communistes ne savent pas encore qui est destiné à monter sur le prochain bûcher, mais déjà ils se préparent à l'applaudir. Ce monde qui vit dans les mystère, semble étrange et lointain. Pour qu'il cesse d'exercer alentour ses faux sortilèges, il faut lui opposer une réalité nouvelle susceptible d'ouvrir les coeurs à de nouveaux espoirs: l'Europe, fondée sur la liberté.*

LA VOLTE - FACE BRITANNIQUE

# L'ANGLETERRE CONTRE L'EUROPE

Notre revue, à maintes reprises, a exprimé des doutes quant à l'opportunité d'accueillir au sein du MEC le Royaume Uni (v. « Bulletin Européen » mai 1964, L'Europe acéphale). Fidèle cependant à la directive qui l'inspire, « tribune libre de l'Européisme », elle n'a pas manqué de publier des écrits des « Anglais de bonne volonté » qui, persuadés de la nécessité de faire bloc avec le continent, combattent dans leur Pays pour l'Europe unie. Mais il est clair qu'il ne s'agit que de voix isolées. Nous disions dans l'article cité plus haut: « L'isolationisme a été le perpétuel credo des Anglais, sinon leur véritable religion (....) Les Anglais ont toujours protesté lorsqu'il s'est agi de faire l'unité européenne. Ces amis et alliés ont lancé contre nous plus de torpilles que nos amis déclarés ».

A coup sûr, la dernière est une des plus redoutables...

A. G.

Nous publions, dans ce même numéro, un article du député britannique conservateur, M. John Bigg-Davison qui a compris — comme l'avait compris M. MacMillan, — que l'Europe « est beaucoup plus que les Six » et que « le Commonwealth s'est réalisé comme partie de l'histoire européenne ». Lorsque M. Mac Millan, Chef du gouvernement conservateur, dut, il y a quelques années, sauver la livre sterling, comme doit le faire aujourd'hui le gouvernement labouriste, il demanda à faire partie du MEC.

Encore que cette requête fût entourée de tant de réserves, qu'elle en devenait inacceptable, du moins témoignait-elle d'un désir de rapprochement, et elle valut au Royaume-Uni le concours financier des Etats-Unis et des Banques centrales des Pays de la CEE.

L'Angleterre est malheureusement trop liée aux intérêts du Commonwealth pour être une puissance européenne non suspecte. Il est évident qu'à l'heure actuelle, un équilibre, instable certes, approximatif, mais dont le bouleversement serait dangereux, se trouve en fait constitué comme suit: Etats-Unis, Europe Communautaire, Commonwealth.

Mais il n'en reste pas moins que le redressement des barrières douanières, décrété comme première mesure gouvernementale, par le nouveau cabinet britannique, est nettement dirigé contre l'économie des Pays libres. La CEE à son tour, ne manquera pas de parer au dommage en adaptant ses ta-

rifs extérieurs au nouvel état de fait. Les problèmes économiques ne sont jamais insolubles et des mesures appropriées permettent d'accommoder tant bien que mal les situations scabreuses. Il n'en est pas de même du point de vue politique. En relevant les droits de douane sur les importations britanniques du monde entier, à l'exclusion des pays du Commonwealth, la Grande Bretagne inaugure une politique nettement séparatiste, indifférente à toute collaboration internationale, et qui confirme ce que l'histoire nous enseigne: l'Angleterre n'est solidaire de l'Europe qu'aux mo-

ments où il s'agit, pour elle, d'une question de vie ou de mort.

M. George Villiers, président du Conseil national du patronat français, interviewé par le quotidien LE MONDE, à propos de la question, a prononcé contre les décisions du gouvernement labouriste une condamnation d'autant plus frappante qu'elle est exprimée en termes mesurés. Quand on lui a demandé, notamment, si l'on pouvait craindre que l'exemple anglais ne soit contagieux, il a répondu:

« Il est à craindre que des mesures comme celles qui viennent d'être prises, venant d'un pays qui a toujours délibérément fondé son expansion sur le développement des échanges extérieurs, et qui se trouve engagé dans un réseau très dense d'accords internationaux, n'agissent pour d'autres nations comme une incitation à se fixer à elles-mêmes leur propre règle de conduite. Ceci pourrait jeter des doutes sur le degré de réalisme des progrès toujours plus rapides que l'on s'accorde généralement à prévoir en matière de libre-échange international ».

et, de conclure:

« Les décisions de Londres sont qualifiées de provisoires et nous en prenons acte. Malheureusement aucun terme précis ne leur est assigné et nous ne pouvons que le déplorer. Nous sommes, me semble-t-il, en droit d'espérer maintenant que le gouvernement travailliste agira sans tarder sur tous les éléments, qui permettront d'atteindre véritablement l'équilibre cherché ».

## LES LABOURISTES ABANDONNERONT SANS DOUTE LE "CONCORDE"

En parfaite cohérence avec la politique d'abandon de l'Europe, le Premier britannique, M. Harold Wilson, aurait décidé, selon le rédacteur aéronautique du quotidien « Daily Epress », d'abandonner le projet de construction de l'avion supersonique franc-britannique « Concorde ».

Wilson qui veut faire front à la crise économique créée par le déficit de la balance des paiements de son Pays, en rétablissant les barrières protectionnistes, entend donc également dégager l'Angleterre de toute solidarité et collaboration avec le continent. La collaboration avec le continent.

## A ROME

# Villes Etats Généraux des Communes d'Europe

## Constitution d'un "Front démocratique européen."

### LES BUTS DU C.C.E.

« Obtenir et défendre l'autorité Communale :

— faciliter l'administration autonome des Communes, assurer leurs libertés et contribuer à leur prospérité en particulier pour le développement des initiatives et des organismes intercommunaux ;

— développer l'esprit européen des Communes et des collectivités locales afin d'organiser une Fédération d'Etats européens basée sur l'autonomie de ces collectivités ;

— assurer la participation et la représentation des Communes et des collectivités locales dans les organismes européens et internationaux ;

— parfaire les futures institutions européennes par une Assemblée représentative des Communes et des collectivités locales ».

Dans la zone de l'EUR, à Rome, se sont déroulés du 15 au 18 octobre, comme nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro, les VIIèmes Etats Généraux des Communes d'Europe.

La séance d'inauguration, le 15, a eu lieu dans le moderne Palais des Sports dont l'édifice circulaire domine, d'une hauteur, les grandes avenues ombragées, les édifices de verre et de marbre, le riant petit lac artificiel. Dans ce cadre imposant, se sont réunis les 5.000 congressistes venus de tous les pays d'Europe pour resserrer les liens qui unissent les communes et petites collectivités territoriales, foyers de l'esprit européen.

M. Henri Cravatte maire de Diekirch et Président du Conseil des Communes d'Europe ayant ouvert la séance, prirent successivement la parole MM. Peyron qui donna lecture du Message du Président suppléant de la République Italienne, M. Cesare Mezzagora, et Grisolia, adjoint au maire de Rome, qui prononça une allocution de bienvenue. Vivement applaudis furent ensuite les discours de M. Henri Cravatte, du ministre de l'Édu-

cation Italienne, M. Gui, du Président du conseil italien, M. Aldo Moro et de M. Walter Hallstein, Président de Commission de la Communauté Economique Européenne.

Les travaux se poursuivirent dans l'après midi avec une Table Ronde, puis dans les journées

**"Il faut que les citoyens européens proclament solennellement leur volonté de vivre ensemble".**

*Dans notre prochain numéro des extraits du discours de M. Walter Hallstein sur: « L'Unité de l'action européenne », prononcé à la séance d'inauguration du Congrès.*

des 16, et 17 octobre avec les travaux des commissions. Dans l'après midi du 17, séance plénière de clôture sous la présidence de M. Amedeo Peyron, Conseiller municipal de Turin, Président de la section italienne du Congrès des Communes d'Europe.

Ont pris part à l'importante manifestation, outre les éminentes personnalités que nous venons de citer, MM. Giuseppe Pella, ancien Président du Conseil italien, Maurice Faure, Président du Mouvement Européen, Gaston Defferre, maire de Marseille, Jacques Chaban-Delmas, Président du Comité d'action du C.C.E., maire de Bordeaux, Jacques Duvieusart, Président du Parlement Européen, Pierre Pflimlin, Président de l'Assemblée Consultative du Conseil d'Europe, Charles Janssens, Président de l'intergroupe des pouvoirs locaux du Parlement Européen, Ludwig Engel, Rolando Fedele, Paul Reynaud, ancien Président du Conseil français, Demetrius Hadjiyannis, Albert Hammer, Robert Marique, Jean-Joseph Merlot, Raymond Mondon, Hans Mutshe, Geoffrey Rippon, Umberto Serafini, Giancarlo Zoli, Paul Lucke Ministre pour l'Habitat de la République Fédérale d'Allemagne, Henri Brugmans, Recteur du Collège d'Europe, Fernand Dehousse, membre du Parlement Européen, Alain Poher, Président du groupe démocrate-chrétien du Parlement Européen, Alois Luggger, Del Bo, et de nombreuses personnalités des milieux politiques et journalistiques d'Europe.

Nous donnons ci-dessous pour nos lecteurs, le compte-rendu de quelques interventions.

## HENRI BRUGMANS: la politique culturelle des fédéralistes européens

« Une politique culturelle qui conflue dans le grand fleuve de la solidarité entre tous les hommes qui peuvent toutefois conserver la marque de leur origine nationale » — « Une politique d'éducation des distractions » — « Multiplication des jumelages en dehors de toute spéculation politique » — Histoire et géographie européennes ».

Le Relateur Henri Brugmans définit avant tout ce que les fédéralistes européens entendent par politique culturelle, à savoir la possibilité de divulguer et de faire circuler dans toutes les cellules de la vie sociale tout levain apte à élever le niveau mental, des populations.

Après avoir délimité le cadre de la politique culturelle, le Relateur précise cependant qu'il ne s'agira pas de pures connaissances s'attachant à ce qui est périmé, ni de ces mesquins renseignements qui identifient tout le bien dans le passé et toute l'incertitude dans le futur, ni non plus, par contre, de connaissances considérant le passé comme un cauchemar et « le présent comme un purgatoire où la valeur civique n'existe que dans les sacrifices permis à l'individu en vue d'un avenir peint à l'avance en d'éclatantes couleurs ».

Le Relateur affirme ensuite qu'il faudra pratiquer une politique culturelle qui ouvre l'esprit du citoyen aux devoirs et aux droits en vue d'une communauté qui dépasse les étroites sphères communales, régionales, gouvernementales et qui conflue dans le grand fleuve de la solidarité et de la fraternité entre tous les hommes, qui peuvent toutefois conserver la marque de leur origine nationale. Enfin il faut pratiquer une culture européenne destinée à nourrir ce processus d'intégration qui attend la contribution toujours plus enthousiaste et formelle des masses.

Toutefois une meilleure diffusion de la culture implique l'aménagement territorial et une politique d'éducation des distractions, l'un et l'autre liés à l'évolution technologique moderne.

En ce qui concerne les jumelages, le Relateur souhaite que des dialogues toujours plus amples s'ouvrent entre villes et Pays, qu'ils se trouvent à l'est comme à l'ouest, prenant toutefois les précautions nécessaires afin que la spéculation politique ne se glisse pas dans le dialogue et dans l'impatience de fraterniser. Problèmes comme l'organisation du tourisme et de voyages, l'échange de renseignements et d'expériences peuvent trouver des directions toujours plus efficaces à travers la coutume des jumelages.

Se rapportant ensuite à l'éducation scolaire, l'Orateur arrête son attention sur ce qu'il appelle « concentration nationale », autrement dit ce défaut naturel de tous les délégués nationalistes qui attribuent toutes les raisons possibles aux « ancêtres » et tous les torts possibles aux « étrangers ».

Il est temps, conclut-il, que l'histoire et la géographie retrouvent leurs proportions qui ne peu-

vent être qu'européennes: les événements du passé pourront ainsi s'unir et les mythes du passé ne pourront nous séparer. La Relation se conclut par le souhait que les centres d'études européennes se constituent le plus vite possible, que la « Journée européenne de l'Ecole » soit instituée et que les Communes et les Provinces et toutes les autres sortes d'organisation territoriales s'unissent le plus tôt possible afin que l'éducation civique européenne entre dans l'organisation pédagogique, que la radio et la télévision deviennent des instruments toujours plus convaincus de diffusion de la culture européenne de masse et, enfin, que les Communes et les Provinces, loin d'être des centres de campanilisme réactionnaire, deviennent les phares des espoirs européens et de la fraternisation des peuples.

## FERNAND DEHOUSSE: Pouvoirs locaux, aménagements du territoire, institutions communautaires

« Dans le domaine économique, un rôle propulseur doit être attribué aux collectivités régionales et locales » — « Importance de l'Intergroupe pour l'étude des problèmes régionaux et locaux au sein du Parlement Européen » — « Organisation institutionnelle de la représentation des pouvoirs locaux » — « Les pouvoirs locaux doivent s'unir dans le cadre régional ».

Après avoir déclaré que l'objectif fondamental consiste à dégager les fonctions et les tâches des pouvoirs locaux dans la construction européenne, M. Dehousse a remarqué avec regret que tous les traités européens sans exception, gardent le silence le plus complet sur ce point. Cela pourrait être admissible s'il s'agissait d'établir simplement une coopération entre Etats; mais les traités européens, notamment ceux qui instituent la CECA, la CEE et l'EURATOM, dépassent de très loin la simple coopération: ils visent en effet à déterminer une intégration économique qui est le prélude de l'intégration politique.

Par conséquent — a poursuivi M. Dehousse — l'opinion publique mérite de se voir attribuer une place importante dans ce processus, et, tout particulièrement dans le domaine économique, un rôle propulseur doit être reconnu en faveur des collectivités régionales et locales.

C'est à comber cette grave lacune — a dit M. Dehousse — que les défenseurs des pouvoirs locaux se sont depuis longtemps employés et qu'ils s'emploient encore, bien que leurs efforts n'aient pas été toujours couronnés par le succès qu'ils méritaient. Après avoir examiné les différentes phases de cette action, le rapporteur a particulièrement insisté sur la fondation au sein du Parlement Européen, de l'Intergroupe pour l'étude des problèmes régionaux et locaux. Cette action peut être considérée comme un progrès car elle a servi à poser à l'intérieur des communautés l'existence même du problème. Mais toute politique régionale dans le cadre des communautés — a souligné le rapporteur — risque

de demeurer instable et réversible aussi longtemps que la représentation des pouvoirs locaux ne sera pas institutionnellement organisée. M. Dehousse a ensuite souhaité que l'on examine à nouveau la partie du projet élaboré en 1952-1953 en vue de la construction d'une communauté politique. Ce projet prévoit pour le Parlement Européen l'institution d'une 2<sup>e</sup> Chambre dont la composition devrait se diversifier de celle de la Chambre élue à suffrage universel: on affirmerait ainsi le principe d'un Sénat européen. Ce double fédéralisme — a poursuivi le rapporteur — ne représenterait pas simplement une formule réaliste, mais il verrait les peuples représentés à la 1<sup>ère</sup> Chambre et les Etats et les régions candidates à la seconde.

M. le Sénateur Dehousse, après avoir affirmé que les communautés n'ont pas le droit moral de se désintéresser des incidences de leur action sur les collectivités régionales, a formulé quelques suggestions tendant à résoudre les problèmes posés par l'aménagement démocratique du territoire européen.

### LA PLUS IMPORTANTE DES CONCLUSIONS UN FRONT DEMOCRATIQUE EUROPÉEN APPUYÉ SUR LES FORCES FÉDÉRALISTES

Les VII<sup>èmes</sup> Etats Généraux des Communes et des autres Pouvoirs locaux européens (« Pour l'Europe des Peuples ») ont abouti, et c'est là la plus importante de leurs conclusions, à la constitution d'un « front démocratique européen ». Les Pouvoirs locaux européens, d'accord avec le Mouvement fédéraliste européen, et avec l'Action fédéraliste européenne (les deux organisations fédéralistes), ainsi qu'avec l'Association européenne des enseignants (A.E.D.E.) et avec de nombreux Maires ont jugé utile et nécessaire d'établir ce front en ce moment critique du processus d'intégration. En effet, les Communautés économiques, après les premiers succès, voient leur élan se ralentir, sinon s'arrêter; le nationalisme, même en dehors du grave phénomène que représente le gaullisme, est encore puissant et certains groupes n'ont pas de scrupules à l'exploiter dans leur course au pouvoir. Il faut que pouvoirs locaux, énergie de l'école et de la culture, syndicats, partis d'esprit internationaliste (libéraux, socialistes, démocrates chrétiens) en un mot toutes les forces vives de la société européenne serrent les rangs et s'unissent pour exercer une pression européenne dans ce sens dans toutes les régions de la Communauté. Le combat que mènent les démocrates pour l'Europe doit devenir véritablement unitaire et efficace et ne pas tolérer l'influence paralysante de ceux dont l'europhisme est ambigu et incertain en dépit de leur profession de foi en faveur de la supranationalité et des liens nationaux.

Le Congrès s'est déclaré opposé à toute compromission avec le gaullisme (au nombre des congressistes se trouvait le Maire de Marseille, M. Gaston Defferre); il a également jugé avec

D'abord — a dit le rapporteur — les pouvoirs locaux peuvent dès maintenant s'organiser pour préparer et assurer leur participation aux activités communautaires qui les concernent. Des revendications en ordre dispersé émanant, par exemple, de communes isolées, ne mèneraient de toute évidence nulle part, si ce n'est à l'émiettement et à l'impuissance. Les pouvoirs locaux doivent, au contraire, s'unir dans le cadre régional, étudier ensemble les incidences des actions communautaires sur leur territoire et déterminer ensemble les mesures qu'ils estiment conformes à leur développement collectif.

A ce sujet, un précédent digne de mention est représenté par le Comité Piémont-Rhône-Alpes, car il témoigne du fait que la région ne s'arrête pas nécessairement aux frontières nationales. Les résultats de ces études — a conclu M. Dehousse — doivent être ensuite portés à la connaissance des exécutifs communautaires; aussi est-ce dans ce cadre que le Conseil des communes d'Europe peut et doit continuer à remplir le rôle de coordinateur qui a été le sien dès l'origine.

beaucoup de sévérité les incertitudes et les contradictions des cinq autres gouvernements de la Communauté européenne qui ne réussissent pas à concilier le principe fédéral dont ils se réclament et des intérêts sectoriels puissants.

Les VII<sup>èmes</sup> Etats Généraux se sont ouverts le 15 octobre au Palais du Sport à Rome sous le signe de la résistance européenne. Au cours de la séance d'inauguration, M. le Ministre Gui a remis une plaque gravée dans le tuf des Fosses Ardéatines à Inge Scholl, soeur des deux martyrs allemands de la « rose blanche », que Hitler a fait décapiter. Outre le débat qui a abouti à la constitution du « front démocratique », le Congrès a abordé les thèmes fondamentaux de l'aménagement du territoire européen dans un esprit démocratique et d'une politique culturelle européenne. Dans le cadre du premier thème on a affronté, sous une perspective fédéraliste, le problème du rapport entre l'homme et le territoire: Le rôle des régions de l'Europe en construction en a été éclairé. Dans le cadre du deuxième, on a pu jeter quelque lumière sur le délicat problème de la nécessité de s'appuyer sur des institutions supranationales pour réaliser les moyens d'une politique culturelle moderne tout en préservant l'autonomie de la culture elle-même, qui doit s'émanciper des expressions du pouvoir et des forces économiques, qu'elles soient nationales ou européennes. Toujours dans le cadre du débat culturel, les vastes perspectives qui s'ouvrent au progrès de l'idée fédéraliste dans les grands domaines des loisirs, de l'éducation populaire, des services sociaux, de la collaboration entre l'école et la commune, ont été soulignées.

*En conclusion, il faut souligner le caractère très représentatif du Congrès tant du point quantitatif que du point de vue qualitatif.*

## RESOLUTION DE LA COMMISSION POLITIQUE

1 - LA CONSTRUCTION EUROPEENNE est bloquée. Les gouvernements nationaux, proie de leurs égoïsmes mesquins, attachés à des formes de compétence surannées, s'opposent à tout développement et compromettent ce qui a été construit au prix de tant de fatigues.

2 - L'EUROPE est gravement menacée dans ses fondements démocratiques, dans son indépendance économique et politique. Si les Européens ne se décident pas à réagir brusquement en vue de modifier profondément les structures nationales auxquelles restent encore liés les gouvernements, on ne parviendra, dans le meilleur des cas, qu'à maintenir une Europe des alliances à la merci de tous les caprices des heurts d'intérêts.

3 - L'INTEGRATION ECONOMIQUE EUROPEENNE, si heureusement entreprise par les Communautés existantes, ne pourra enregistrer de progrès substantiels que si un pas décisif est accompli vers l'organisation fédérale: extension progressive des compétences communautaires au secteur de la politique étrangère, de la défense et de la culture et, dans un proche avenir, constitution d'un gouvernement fédéral européen. Un contrôle vraiment démocratique doit être exercé par un Parlement dont la chambre doit être élue au suffrage universel direct par l'ensemble des européens.

4 - LES CITOYENS EUROPEENS doivent faire entendre leur voix à propos de l'avenir du monde. Ils veulent le développement de la science et de la technique européennes. Les compartiments étanches, héritage de l'histoire, excluent une large collaboration et l'existence de vastes marchés indispensables au progrès.

5 - LES CITOYENS EUROPEENS, mirant surtout à la liberté et à la justice sociale, ne peuvent plus tolérer que l'Europe soit l'apanage de groupes d'intérêts dont les pressions, à l'échelle européenne, ne se heurtent pas à des obstacles efficaces.

6 - LES CITOYENS EUROPEENS veulent une modernisation des structures démocratiques et une programmation économique européenne orientée vers la satisfaction des besoins, spécialement en matière d'occupation de la main d'oeuvre, d'institutions sociales, de logements, de politique sanitaire et de culture.

7 - LES CITOYENS EUROPEENS se déclarent solidaires de leurs concitoyens qui vivent encore en régime de dictature et souhaitent avec ferveur que leur pays, dans un proche avenir, soient libres d'adhérer à l'Europe fédérale.

## LE PANONCEAU DES COMMUNES D'EUROPE

Le panonceau officiel des « Communes d'Europe » a été présenté à Rome le 15 octobre dès l'ouverture des VIII<sup>ème</sup> Etats Généraux des Communes d'Europe.

Un secrétariat international, dont le siège est à Rome, via Lutezia 5, a été créé spécialement pour assurer la diffusion de cet emblème dans tous les pays d'Europe.

Cet emblème de couleur bleue, avec douze étoiles d'or symbolisant sans référence à aucun organisme européen particulier, le rassemblement des peuples européens, porte la seule inscription « COMMUNE D'EUROPE ».

Il sera fixé directement à l'entrée de chaque commune sur le pennon portant le nom de la localité.

Dès 1965 les citoyens européens circulant d'un pays à l'autre saisiront ainsi mieux leur appartenance à l'Europe quelles que soient les frontières qu'ils auront traversées.

Cette manière pratique d'effacer les frontières a reçu un accueil unanime et enthousiaste des maires de tous les pays présents à Rome.

8 - LES CITOYENS EUROPEENS, conscients de leurs propres responsabilités envers les peuples moins développés, veulent fraternellement partager avec eux les fruits de leurs connaissances et de leur prospérité. Accomplie dans le cadre des rivalités nationales, l'assistance au Troisième Monde est rendue stérile par la recherche de clientèles politiques ou commerciales.

9 - LES ADMINISTRATEURS LOCAUX, en contact direct avec les aspirations populaires, doivent jouer un rôle d'avant-garde, en vue de multiplier les échanges entre les peuples et de stimuler une compréhension mutuelle.

10 - Conscients de la gravité de la situation, les VII<sup>èmes</sup> Etats-Généraux des Communes d'Europe font appel aux citoyens européens, à tous les pouvoirs locaux, aux organismes politiques, économiques, sociaux et culturels et aux mouvements de jeunesse, afin que soit constitué un front démocratique pour une Europe Fédérale.

Il faut que les citoyens européens proclament solennellement leur volonté de « vivre ensemble ».

## Une intéressante initiative

# "H-BOX" DE LA PAIX

*Un ingénieux et suggestif système d'échanges entre les écoliers de tous les Pays*

Chaque jour, les journaux, revues, la radio et la télévision parlent des révolutions et des troubles qui agitent diverses parties du monde et les noms de Chypre, Cuba, Vietnam, Malaya, Afrique du Sud, reviennent régulièrement dans les chroniques de l'actualité. La paix est donc loin de régner sur la Terre et nos enfants, en particulier, ne peuvent guère se faire l'idée que notre planète puisse être un jour le jardin de l'Eden...

### De bons exemples encourageants

Malgré tout les organisations internationales continuent à essayer de renouer les liens constamment rompus et de trouver des solutions satisfaisantes. L'une d'elles, la «United Schools international» (USI), fondée à New Delhi, en Inde, a trouvé de nouvelles routes possibles pour la jeunesse du monde entier. La section italienne, fondée par le professeur Mme Edvige Bestazzi, est des plus actives et, déjà, 1.000 écoles italiennes participent aux campagnes menées en vue d'aider les enfants des pays en voie de développement.

### L'Education de la Jeunesse orientée vers les conceptions mondiales

La tâche de nos éducateurs consiste à aider la jeunesse à la compréhension internationale et la coopération mondiale. Ils doivent donner à leurs élèves les moyens de contacter régulièrement les jeunes des autres pays pour des échanges d'idées et des propositions tendant aux relations internationales. Encouragés par leurs professeurs, un grand nombre d'élèves visitent déjà leurs jeunes amis de l'autre côté des frontières nationales, pour

étudier leurs façons de vivre, leur travail, leur activité culturelle. Mais les possibilités de faire des voyages coûteux à l'étranger sont très limitées pour la plupart des élèves et ce n'est que par un échange de correspondance et des échanges de matériel documentaire que les jeunes pourront réellement développer leur relations.

### Nécessité d'un système d'échanges pratique et attrayant

Après la dernière guerre mondiale, plusieurs excellents systèmes d'échanges scolaires se sont développés, un grand nombre d'écoliers ont pu voyager à l'étranger. Pendant de grandes conférences internationales en France et en Angleterre j'ai pu entendre d'intéressants exposés sur les échanges de professeurs et d'élèves et les résultats atteints. Ils étaient très satisfaisants, mais il y avait encore beaucoup de difficultés à surmonter. Difficultés de langue, d'argent, adaptation aux climats différents et à d'autres habitudes de vie. Des organisations telles que «People to People», Inc. USA, School affiliation Services of the American Friends, Service Committee of Philadelphie, CIS (Conference of internationally minded Schools), Foreign Student Service, Inter-

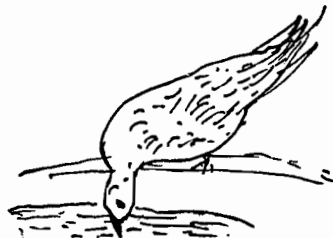
national Youth Exchange etc..., ont échangé beaucoup d'élèves et de matériel, et continuent leur tâche avec enthousiasme.

Pour accélérer ces activités, atteindre un plus grand nombre d'échanges, j'ai étudié un système que j'ai exposé au cours de ces six dernières années dans plusieurs pays d'Europe, aidé et recommandé par des fonctionnaires de l'UNESCO, de l'OMS, de l'OIT, le Council of World Tensions, les United Nations, l'«Association Européenne des Enseignants, la WFUNA, le World Council of Churches, les FTT suisses, l'USIS: et j'ai pu ainsi développer le *H-BOX pour la Paix*, système éducatif qui se propose plusieurs buts pratiques.

### Le système H-BOX pour la Paix

En travaillant pour les Nations Unies (FAO, UNESCO, UNICEF, TAB) et le gouvernement tunisien comme expert de l'UNESCO, pour les systèmes éducatifs audio-visuels, au cours d'une grande campagne contre la faim en Afrique du Nord, j'ai dessiné des caisses hexagonales pour le matériel audio-visuel destiné aux écoles et hôpitaux en Tunisie. De retour en Europe j'ai commencé à faire adopter dans quelques écoles hollandaises et suisses, des Caisnes-H équipées de matériel audio-visuel concernant la vie et le travail dans ces écoles, avec de petits groupes de 4 à 6 élèves pour un total de 60-100 élèves par école. Ces projets-pilotes obtinrent un grand succès. Les professeurs ont apporté leur collaboration pleine et entière.

Ces caisses hexagonales, décorées de drapeaux ou emblèmes locaux sont très attrayantes. Leurs six côtés symbolisent:



1) les six grandes religions du monde (Christianisme, Islamisme, Bouddhisme, Judaïsme, Confucianisme et Hindouïsme).

2) les six couleurs basilaires (rouge, bleu, jaune, vert, violet, orange).

3) les six conditions du développement économique d'un peuple.

4) les six conditions pour le travail en groupe.

5) les six moyens de voyage dans le monde entier.

6) les six voies de l'éducation complète.

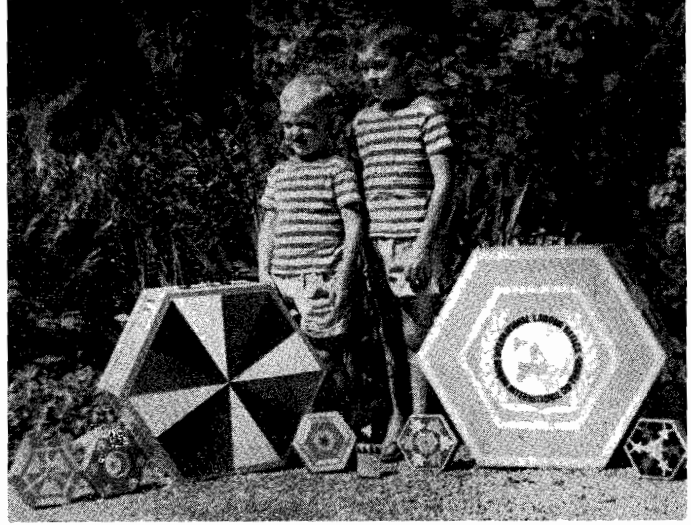
Je pourrais ajouter encore un grand nombre de groupes de six concernant la vie des êtres humains.

Cette forme hexagonale qui est celle des ruches à miel, des fleurs et plantes monolithes et des cristaux de neige est une forme attrayante, régulière, décorative et naturelle, et pourrait servir de symbole universel de l'unité des peuples: une unité forte. La forme hexagonale n'est-elle pas celle des blocs de renfort dessinés par les ingénieurs des Pays-Bas pour les grandes digues qui protègent le pays contre la Mer du Nord?

Ces caisses hexagonales, pleines de matériel d'exposition sur la vie dans les écoles, peuvent circuler dans les écoles à l'étranger pour des expositions d'une semaine et pour des soirées musicales, grâce aux disques qu'elles contiennent. Les écoles étrangères, à leur tour, envoient en échange une caisse semblable, remplie de leur propre matériel. Le matériel d'exposition doit être assez solide pour être utilisé pendant au moins deux ans.

Ce qu'ont fait deux écoles, en Suisse et en Hollande, peut être fait par plusieurs écoles à la fois, dans une campagne nationale. Le bruit court que des organisations italiennes auraient l'intention de prendre une initiative dans ce sens et que des organisations des Etats-Unis aimeraient recevoir des Caisnes.H d'Italie pour la circulation dans les écoles américaines.

Quand cette boule de neige va rouler, elle grandira peu à peu au bénéfice des écoliers du monde



Deux caisses d'expositions, "H-BOX" pour la paix, constituées par l'Ecole de l'Etat à Oude Schoot (Pays Bas) et l'Ecole Internationale de Genève (Suisse) avec deux élèves canadiens de cette école

de entier. Pendant la durée de l'exposition du matériel de la Caisse H, plusieurs élèves peuvent travailler en groupe, aidés par leurs professeurs et les fonctionnaires des industries qui auront éventuellement participé à l'initiative. Cette coopération, entre l'école et l'industrie locale est très populaire aux Pays-Bas où quelques centaines d'écoles

sont déjà liées avec des entreprises. Et l'on voit assez le profit qu'on pourrait en tirer pour stimuler l'orientation professionnelle des jeunes.

Ce système pourrait devenir permanent, pour l'éducation internationale des élèves dans les écoles de plusieurs pays du monde.

Peter G. Duker



Des infirmières tunisiennes montrent une "H-Box" à leurs jeunes malades.

CONTRIBUTIONS A L'HISTOIRE DE LA CIVILISATION EUROPÉENNE\*

# LA DECLARATION DES DROITS DANS LA REVOLU

par GIORGIO D

## II

SUR LES ANTECEDENTS HISTORIQUES  
ET PHILOSOPHIQUES DE LA DECLARATION  
DES DROITS EN FRANCE.

1. Si nous nous demandons quelle fut l'origine de la Déclaration des droits de l'homme dans la révolution française, nous sommes naturellement amenés à considérer deux points qui constituent l'un, le principe réel ou historique, l'autre le principe idéal ou logique de ce fait qui est aussi une théorie. Et nous découvrons le premier dans le désaccord, désormais parvenu à un degré d'acuité intolérable, entre les conditions de vie de la nation française et les institutions de son gouvernement. Celles-ci — c'est-à-dire le régime monarchique sur des fondements féodaux — avaient subi un véritable *arrêt de croissance*, déterminé artificiellement par les intérêts et le caractère traditionnel des deux premiers états (noblesse et clergé). Sous cet ordonnancement officiel pétrifié et dégénéré s'était formée une société nouvelle tendant à l'expansion dans le commerce et la culture. Mais, à ses exigences vitales était enlevée toute possibilité de se faire valoir dans la législation et dans l'administration publique; tandis que toute son activité était exposée à l'arbitraire et à l'oppression juridique et économique des classes privilégiées. Cette contradiction, entre une superstructure atrophiée et surannée et une expansion organique nouvelle, entre une forme stationnaire de gouvernement et une société progressiste ne pouvait manquer de provoquer une crise très grave dans la vie de la nation; elle se produisit en effet et devint si forte, qu'à un certain point les autorités établies se trouvèrent dans l'impossibilité d'aller de l'avant au gouvernement. La convocation des états-généraux marque précisément ce moment. La monarchie féodale, en invitant le tiers-état à collaborer au gouvernement, céda à la nécessité historique qui lui imposait de disparaître en tant que pouvoir absolu.

La nécessité de réformes, qui devait conduire à l'abolition d'un régime dégénéré et désormais incapable de se rénover, eut, dès le début, sa réponse théorique dans l'idée d'une Déclaration des droits fondamentaux. Entre les exigences vitales de la nation qui venaient de s'affirmer et cette idée, il y a une parenté d'origine. Avec la proposition d'une Déclaration, la révolution s'an-

nonce déjà dans les *cahiers de bailliages*, avec lesquels on dirait qu'elle avait constitué à l'avance la preuve de sa nécessité historique. On sait que ces cahiers, mieux que tout, permettent de connaître le véritable esprit de ce temps et qu'ils sont l'indice le plus précieux des causes intrinsèques de la révolution (8). C'est grâce à eux justement, c'est-à-dire grâce aux instructions que les électeurs des trois états donnèrent à leurs représentants, que l'on voit comment la conviction de la nécessité de corriger l'organisation juridique en vigueur avait profondément pénétré dans toutes les classes sociales. Non seulement les *cahiers* du tiers-état, mais aussi ceux du clergé et une partie de ceux des nobles, l'exprimaient de façon indéniable.

Le comte de Clermont-Tonnerre, dans son rapport sur le contenu des *cahiers*, qu'il lut à l'assemblée nationale le 27 juillet 1789, disait que les électeurs voulaient à l'unanimité la *régénération de l'Etat*. Mais une partie d'entre eux croyaient pouvoir atteindre ce but grâce à la simple réforme des abus et au rétablissement de la constitution historique de la France, déjà existante depuis quatorze siècles, pourvu que fussent réparés les outrages qui lui avaient été portés par le temps et les « nombreuses insurrections de l'intérêt personnel contre l'intérêt public »; tandis que d'autres considéraient le régime existant comme tellement vicié qu'une constitution nouvelle était nécessaire, et depuis les fondements. La Déclaration des droits devait être précisément le premier chapitre de la nouvelle constitution.

L'idée de promulguer un exposé des droits fondamentaux, comme acte préliminaire de la constitution, avait été rendue familière aux esprits par le récent exemple de l'Amérique (9). C'est à quoi l'on doit le fait que beaucoup de *cahiers* présentèrent sous cette forme les principes juridiques que l'on voulait mettre à la base de la nouvelle organisation (10).

Certes on peut distinguer dans les *cahiers* l'objet immédiat des exigences du peuple — à savoir l'allègement des charges exorbitantes et

\*Nous publions la seconde partie de ce numéro précédent de la revue. La troisième

# DE L'HOMME ET DU CITOYEN

## DECLARATION FRANCAISE

EL VECCHIO

essai (voir la première partie dans le  
me partie dans notre prochain numéro.

la cessation des abus locaux — et ce qui semblait constituer l'enveloppe doctrinale de ces mêmes exigences (11); mais il est également vrai, et le nier serait une erreur grave, qu'entre les postulats philosophiques et les besoins réels auxquels on fait également allusion à la veille de la révolution, il y a un lien étroit et une véritable correspondance. Chacun de ces droits, dont on demandait la reconnaissance, signifiait précisément l'abolition d'une série d'abus devenus désormais intolérables, et correspondait, par conséquent, à un besoin concret et urgent de la nation. Buquet a raison, en ce sens, d'appeler la Déclaration des droits « un document réaliste, expérimental » (12); tandis que ceux qui volent en elle une vaine floraison métaphysique ont tort. Le simple appel à l'histoire vaut mieux, ici, que tous les arguments; la preuve de la raison intrinsèque de la Déclaration émerge, inattaquable, du tableau des conditions historiques de la France quand la révolution éclata.

« La liberté d'aller et de venir », dit à raison Janet, « se rapportait à la Bastille et aux lettres de cachet; la liberté d'écrire et d'imprimer rappelait l'*Emile* brûlé par les mains du bourreau et Rousseau banni pour l'un des plus beaux livres du siècle; la liberté de conscience rappelait les protestants chassés du royaume et destitués de l'état civil. La propriété affirmée comme droit naturel répondait aux vieilles redevances féodales auxquelles elle avait été asservie: « il y a dix preneurs pour une terre », disait Boncerf. L'égalité devant la loi s'opposait aux justices exceptionnelles; l'égalité admissibilité aux charges, aux privilèges des grades réservés aux nobles; la répartition proportionnelle des impôts, au souvenir de la taille payée exclusivement par le tiers-état » (13).

Supposer dans la Déclaration des droits un contenu purement idéologique, sans rapport avec la réalité historique, pour lui attribuer les incontinences de l'époque révolutionnaire, est donc un raisonnement dénué de fondements. Ce n'est qu'aveuglé par un préjugé, qu'on peut voir dans la Déclaration une source de licence ou un sym-

bole d'anarchie, et méconnaître ce sentiment des limites du droit et de la nécessité de la loi, qui est dans son esprit même.

La disproportion d'où naquit la terrible explosion, n'était pas entre le contenu théorique des droits affirmés et les exigences réelles de cette époque, mais bien entre ces exigences et l'état de fait qui les violait. Les droits dont on proclamait la vigueur avaient bien un fondement réel dans les besoins et la culture du temps; on ne peut leur imputer le fait que ces besoins et cette culture aient été méconnus au point qu'ils étaient désormais devenus incompatibles avec les formes existantes de l'organisation politique. Dès que se manifesta la possibilité de changer ces formes, les exigences latentes de la vie de la nation se firent jour avec une violence d'autant plus grande, qu'elles avaient été plus longtemps réprimées; et le vieux régime s'écroula sans trouver en lui-même ne fût-ce que la force d'en devenir le modérateur. Si la Déclaration des droits fut accompagnée d'une crise aussi violente, ce ne fut pas parce que ces droits ne répondaient pas aux exigences historiques, et n'en découlaient pas dans la réalité; mais, au contraire, c'est parce qu'ils n'en étaient que trop nécessaires et que leur avènement n'avait que trop tardé. La raison historique de ces droits n'est pas, en somme, exclue, mais confirmée par la violence et l'impétuosité avec laquelle ils furent proclamés.

Cette interprétation, que nous croyons la seule conforme à la vérité, rentre dans une théorie générale qui ne peut être comprise par l'historicisme dogmatique qui établit *a priori* la coïncidence du régime de fait d'un peuple avec ses naturelles exigences. Cette espèce de dogmatisme — il convient de le remarquer — connu sa plus grande vogue et sa plus puissante affirmation, précisément à l'époque qui suivit l'explosion de la révolution française, et tendit particulièrement à en combattre l'influence. La *historische Rechtsschule* eut aussi cette raison déterminante, et peut être considérée, justement, à ce point de vue, comme un effort pour donner un fondement systématique à la thèse par laquelle on refusait la justification de ce grand événement historique. Par là même, cependant, cette école se fermait la voie permettant d'en comprendre la vraie signification. Sa conception dogmatique de l'histoire l'amenait à méconnaître cette universelle et éclatante vérité que l'histoire, comme

la vie, est capable de tendances réprimées, d'exigences non satisfaites, de besoins non correspondus, d'idéaux non réalisés. Et ce sont justement ces désaccords entre l'être et le devoir être de la réalité, entre le présent comme passé et le présent comme futur, qui poussent l'histoire en avant et font le dynamisme de la vie. Remarquons bien que non seulement la révolution, mais l'évolution même restent inexplicables si l'on prétend assouvir dans le fait les exigences qu'il recèle. Affirmer qu'il existe entre celui-là et celles-ci un équilibre total, c'est nier que l'histoire ait une raison de *devenir* et la réduire à un principe statique et non dynamique, si bien qu'elle cesse d'être histoire.

La vie historique du droit, en particulier, ne peut être comprise dans l'actuation de son mouvement, et moins encore dans ses grandes crises, si l'on n'admet pas au début la distinction, et donc la possibilité de contraste, entre la réalité du droit constitué et les exigences qui, sur le fondement même de l'histoire, se posent de la conscience au droit. D'un tel contraste on ne saurait donner meilleur exemple que celui qui s'est manifesté dans la révolution française. Et la Déclaration des droits qui en fut le programme et la synthèse, a justement ce contraste pour raison et pour première condition déterminante.

2 - Si nous ne considérons plus la Déclaration des droits en tant que fait, mais en tant que *théorie*, autrement dit si nous en suivons l'*histoire interne* pour découvrir le principe de sa signification idéale, nous devons nous en référer à cette suite de considérations sur la raison intrinsèque du droit qui, depuis l'aube de la philosophie grecque, n'a cessé de se développer à travers les siècles sous le nom de *droit de nature*.

On a remarqué à plusieurs reprises que l'épanouissement de cet ordre de spéculation survient principalement dans les périodes de crise des nations, c'est-à-dire dans les périodes de grands bouleversements moraux et politiques. La raison n'en est pas difficile à comprendre, si l'on tient compte des principes qui viennent d'être exposés.

L'objet de cette spéculation n'est pas, en effet, l'actualité positive du droit, mais la *raison* de cette actualité. De cette raison se fait justement interprète la conscience, opposant à la configuration extrinsèque, les exigences intrinsèques de l'histoire, auxquelles elle reconnaît exclusivement l'autorité de déterminer légitimement le droit.

Cependant, tant qu'il existe en fait une harmonie suffisante entre ces deux termes, autrement dit une coïncidence réelle assez exacte entre la positivité du droit historique et les exigences fondamentales qui s'y rapportent, la nécessité de garder les deux doctrines distinctes n'est généralement pas sentie. Le droit en vigueur semble avoir en lui-même sa propre raison; une analyse de celle-ci, pour elle-même, semble hors de propos, d'autant qu'elle paraît devoir nécessairement s'identifier avec une analyse du droit en vigueur. On ne demande pas

que celui-ci se *justifie* soi-même, apporte ses titres de validité: la critique des conditions dont il tire son autorité passe, en face de son existence, en seconde ligne. On ne sent pas le besoin d'opposer au droit de fait en vigueur, un autre droit purement déduit de la conscience. La philosophie du droit paraît alors se confondre avec la *science* du droit au sens technique, ou se présente comme subordonnée à la science même, en exerçant une élaboration dialectique pure et simple de ses données.

Mais quand en fait vient à manquer la coïncidence susdite et que se manifeste une divergence, qui peut devenir très grave, entre les institutions juridiques positives et les exigences intrinsèques de la vie qui en constituent le fondement naturel, la pensée spéculative et la conscience générale de l'époque sont amenées à considérer ces exigences en elles-mêmes, dans l'être distinct qui leur est propre, et à en déduire, indépendamment des institutions en vigueur, l'ordre du droit qui leur est conforme. L'appellation de *naturel* que l'on donne au droit reconnu de telle manière, doit être entendue, justement, en ce sens spécifique, de *réellement* fondé dans les requêtes essentielles de la vie, en opposition à ce qui, dans la superstructure ou la configuration extrinsèque de l'histoire, se présente comme arbitraire et relativement accidentel.

Ce sont là les époques de réformes et de critiques innovatrices. A la déduction logique des principes, se joint une analyse approfondie des institutions existantes, qui acquiert un nouvel attrait et une nouvelle signification en raison des critères qu'on y apporte et des fins auxquelles elle doit servir. On recherche les origines de l'état de fait pour en sonder la valeur, on prend en examen la tradition pour décider si elle doit subsister. L'intention rationaliste s'applique ainsi à l'histoire, tandis qu'elle s'explique dans la philosophie. Et le principe directeur n'en reste pas moins la distinction fondamentale qui a, dans la crise particulière de l'époque, son occasion immédiate et presque son exemple sensible: la distinction entre la raison et l'arbitraire, entre la *physis* et le *nomos*, entre la justification intérieure et l'état de fait.

Si la théorie de cette opposition est cultivée, de préférence, aux époques critiques de l'histoire des nations, c'est justement parce que la divergence qui existe alors entre les deux termes en met la distinction en lumière. Mais ce serait une grave erreur que de croire que la distinction même, et l'idée d'un *droit de nature* qui en est élément, aient été créées par simple goût de polémique, ou ne se fondent que sur les conditions extraordinaires d'une certaine époque. Comme nous l'avons dit, c'est le contraire qui est la vérité. Quand, pour des contingences historiques, le droit, postulé originellement par la conscience, se trouve à correspondre avec les institutions en vigueur, alors seulement peut manquer sa considération spécifique. C'est toutefois toujours cet élément primaire et antérieur à toute *positivité* qui constitue la force intrinsèque

que du droit; et ce n'est qu'autant qu'il s'appuie sur lui, que le droit positif peut être tenu pour autorisé, et donner ensuite l'illusion qu'il tient *cette autorité de lui-même*. L'exigence du droit naturel se confond apparemment avec les institutions juridiques en vigueur, tant que celles-ci lui sont conformes: mais au moindre écart, elle prend figure autonome et distincte. Cependant sa raison est immanente, car la nature humaine a, en elle-même, le principe de la nécessité du droit, et ne peut se contenter d'aucun fait extérieur qu'autant qu'il corresponde à son exigence.

Or, s'il est une époque qui présente au plus haut degré les caractères d'une *crise*, c'est bien, sans aucun doute, celle qui précède en France la grande révolution. Rien d'étonnant, donc, si nous trouvons une floraison de théories sur le droit naturel, continuation et développement des théories antérieures.

Bien connus sont le mouvement philosophique qui se répandit à l'époque en France, et la critique hardie qu'il engendra, spécialement sur les doctrines religieuses et politiques alors prédominantes. On peut remonter, pour les origines de cette critique, au XVI<sup>e</sup> siècle, et même au delà. Mais ce n'est que sous le règne de Louis XV, quand le malaise économique prit des proportions excessives et quand la corruption et l'arbitraire du gouvernement ne connurent plus de frein, que l'agitation de la conscience publique se propagea et que l'activité multipliée de la pensée devint une arme de critique générale et une véritable puissance révolutionnaire. Même les travaux historiques qui prirent alors un grand essor, avaient substantiellement pour but d'éclairer le peuple sur ses conditions et de lui faire connaître la racine des maux dont il souffrait. L'histoire même assumait en conséquence un certain caractère philosophique. L'esprit de réforme, qui se manifestait jusque dans la narration des faits et qui était la raison de l'intérêt que la plupart prenaient à ces travaux, s'il altérait d'un côté l'objectivité de l'exposé, lui conférait par ailleurs une efficacité politique non négligeable. Le régime féodal et la monarchie absolue étaient examinés dans leurs origines et leurs effets; et cet examen, tantôt accompli d'un point de vue général, tantôt sur un point donné, était en même temps une critique et correspondait à une théorie, générale ou partielle, à propos des gouvernements et de leur raison. De même, l'examen historique et l'intention pragmatique s'associaient quand, en étudiant les Etats constitués en régime de liberté, on tirait aussitôt, de la description de ce régime, le dessin d'une doctrine politique à appliquer. L'histoire, en somme, n'était pas cultivée pour elle-même, mais en tant que moyen pour discuter du *devoir être* des choses.

Cette même tendance libérale et réformatrice qui se manifestait dans les travaux historiques et politiques, se manifesta également avec vigueur, et non sans qu'une étroite connexion en fût la cause, dans les doctrines économiques. La théorie physiocratique, partant d'une recherche du

*principe naturel* de la valeur économique, aboutissait à la condamnation des privilèges et des monopoles, et, par cette voie, en arrivait à proposer de nouveaux principes de science de la législation.

La philosophie, loin de se renfermer dans un cercle de doctrines purement abstrait, s'étend et pénètre dans toute la vie de l'époque. Le besoin de renouvellement qui se fait sentir de toutes parts, prend diverses expressions, sceptique ou dogmatique, idéaliste ou empirique: mais il se manifeste de toute manière, donnant à toute l'activité de la pensée ce commun caractère de s'exercer en contradiction avec l'autorité traditionnelle en vigueur. Le recours à la nature est l'idée directrice constante d'où part l'opposition aux anciens dogmes philosophiques, religieux, politiques; et si, pour beaucoup, ce recours prit la forme d'une théorie de pur matérialisme, il faut remarquer que ce programme matérialiste avait alors, dans les conditions de la culture, une signification essentiellement *critique* et *rationaliste*; tendant à substituer une explication rationnelle du monde à une explication dogmatique, s'opposant ainsi dans ses effets aux institutions soutenues par la tradition. Ce qui est prouvé de façon évidente par les théories politiques libérales soutenues par les partisans de ce programme; théories qui, pour s'être inspirées de l'idée de la valeur essentielle de la personne humaine, étaient beaucoup moins cohérentes avec le contenu intrinsèque des principes matérialistes, qu'avec l'état d'âme alors nécessaire, si l'on voulait les adopter.

Parmi les nombreux auteurs qui, pour une raison ou une autre, représentent typiquement l'esprit philosophique de cette époque (dont, comme chacun sait, la grande Encyclopédie publiée de 1751 à 1772 nous donne un tableau d'ensemble caractéristique) l'un, en particulier, est à signaler comme étant celui qui, plus que tous les autres, contribua à déterminer la structure logique de la Déclaration des droits. L'oeuvre de Jean-Jacques Rousseau est si intimement liée à l'élaboration théorique de la grande révolution que l'on ne pourrait comprendre l'une sans l'autre.

L'exigence du droit naturel est, comme nous l'avons vu, le motif dominant de toute cette période, la synthèse de sa signification dans l'histoire de la culture. Jean-Jacques Rousseau est cette exigence en personne. Et, parce que son âme s'était entièrement vouée à la justice, il devint le représentant idéal de la société où il vivait, qui accueillit ses doctrines comme un évangile (14).

L'étude de la philosophie politique, des oeuvres de Platon jusqu'à celle des maîtres les plus récents du droit naturel, surtout de Locke, s'était du reste grandement répandue à l'époque. On cherchait, dans ces doctrines, l'interprétation raisonnée du sentiment présent, l'élévation à l'universel des exigences qui agitaient en fait la conscience commune sous mille formes.

Rousseau lui-même rattache son oeuvre à la

tradition rationaliste de la Philosophie du droit. Les éléments de toutes ses doctrines se trouvent dans les auteurs qui le précéderent. Et pourtant aucun d'eux ne fut aussi *original* que lui; d'aucune oeuvre, autant que de la sienne, n'émane la ferveur personnelle de l'âme qui l'inspira; et aucun de ces auteurs n'eut une telle emprise sur son temps. Le fait est que, si dans la ligne extérieure, il suit le dessin d'autres systèmes, il ne s'en inspire pas moins, en substance, de ses sentiments spontanés et de l'observation des nécessités présentes. La théorie du droit de nature était vraiment *renée* en lui, comme l'exigence d'une telle théorie était *renée* dans les conditions de vie de son temps.

Cette double et spontanée renaissance advint alors avec une vigueur entièrement nouvelle. Le principe d'un droit indépendant de la sanction historique n'avait jamais été, jusqu'alors, aussi puissamment senti qu'il le fut par Rousseau; et

la nécessité de s'appuyer sur un tel droit et de le proclamer, n'avait jamais été aussi impérieuse qu'en cette période historique de la France. De là, la *refonte organique* des éléments théorétiques antérieurs, sous une forme caractéristique et supérieure; et de là également la grandeur sans pareille du fait historique accompli suivant ce programme rénovateur.

C'est à la doctrine qui eut, avec les oeuvres de Rousseau, son expression systématique la plus élevée, qu'il faut logiquement faire remonter la genèse de la Déclaration des droits. Chacune des parties essentielles de celle-ci est un principe ou un corollaire de celle-là. Il est vrai, certes, que les *bills of rights* américains (en particulier celui de la Virginie, du 12 juin 1776) servirent de modèle plus immédiat à la Déclaration française; mais ils n'étaient eux-mêmes qu'un effet et une expression de cette même doctrine.

(A suivre)

(8) Bien que l'importance historique des *cahiers* ait été reconnue assez vite (cfr. LE BAS, *Annales historiques de la France*, T. II, Paris, 1843, p. 195-196), leur étude fut singulièrement négligée pendant longtemps. V. à ce propos les observations de MAINE, *Dissertations on early law and costum* (New Impr., London, 1901), p. 291 et suiv. (édit. franc., *Etudes sur l'ancien droit et la coutume primitive*, Paris, 1884, p. 391 et suiv.). Le premier qui en fait l'objet d'études approfondies fut TOCQUEVILLE, dont le célèbre ouvrage *L'ancien régime et la Révolution*, parut en 1856. Depuis lors, surtout grâce aux travaux de CHASSIN (*Le génie de la Révolution*, 2 vol., Paris, 1863-65), de DONIOL (*La Révolution française et la féodalité*, Paris, 1874), de CHEREST (*La chute de l'ancien régime*, 3 vol., Paris, 1884-86), et de TAINÉ, qui y puisa largement pour la compilation de ses *Origines de la France contemporaine* (6 vol., Paris, 1875-1894; en part. vol. I, *L'ancien régime*), on a pu mettre en lumière les raisons historiques de la révolution. Parmi les travaux qui concernent plus spécialement les *cahiers*, rappelons: DE PONCINS, *Les cahiers de 89* (Paris, 1866); CHASSIN, *Les cahiers des curés* (Paris, 1882); Id., *Les élections et les cahiers de Paris en 1789* (4 vol., Paris, 1888-89); CHAMPION, *La France d'après les cahiers de 1789* (Paris, 1897); ROBINSON, *The French Declaration of the Rights of Man of 1789* (dans « Political Science Quarterly », vol. XIV, 1899, n. 4).

(9) Voir, à ce propos, pour tous: JANET, *Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale* (3e éd., Paris, 1887), T.I., p. XI et suiv.; BORGEAUD, *Etablissement et révision des Constitutions en Amérique et en Europe* (Paris, 1893), p. 27 et suiv.; JELLINEK, *Die Erklärung der Menschen und Bürgerrechte* (Leipzig, 1895), p. 7 et suiv.; AULARD, *Histoire politique de la révolution française*, op. cit., p. 19 et suiv.

(10) Par ex., le *cahier du bailliage* de Nemours a justement un chapitre intitulé: « De la nécessité d'établir quels sont les droits de l'homme et des citoyens, et d'en faire une déclaration qu'ils puissent opposer à toutes les espèces d'injustice ». Suit un projet de trente articles (Cfr. JELLINEK, *Die Erklärung*, cit., p. 7). De même, le *cahier* du tiers-état de la ville de Paris contient une esquisse de *Déclaration des droits*. On

peut en voir le texte dans le recueil de documents publiés par les éditions Hachette de Paris (2e éd., 1901) sous le titre: *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1789* (p. 20).

(11) « C'est l'homme de loi, le petit procureur de campagne, l'avocat envieux et théoricien qui a conduit le paysan. Celui-ci insiste pour que, dans le cahier, on couche par écrit et tout au long ses griefs locaux et personnels, sa réclamation contre les impôts et redevances, sa requête pour délivrer ses chiens du *billot*, sa volonté d'avoir un fusil contre les loups. L'autre, qui suggère et dirige, enveloppe le tout dans les Droits de l'homme et dans la circulaire de Sieyès ». TAINÉ, *Les origines de la France contemporaine*, vol. I. *L'ancien régime* (15e éd., Paris, 1887) p. 518.

(12) BUQUET, *La Déclaration de 1789 et le socialisme*, dans « Revue socialiste », Mars 1901, p. 324.

(13) JANET, *Histoire de la science politique*, op. cit., T.I., p. XLVI. Un parallèle semblable entre les abus auxquels il s'agissait de porter remède et les droits proclamés par la Déclaration, a été fait par GUYOT, *I principii dell'89 e il socialismo* (2e éd., Milan, 1901), p. 43-50. Pour un examen plus détaillé de ces éléments de fait qui constituent les antécédents historiques de la révolution, on peut consulter, outre les ouvrages déjà cités, BOITEAU, *Etat de la France en 1789* (2e éd., Paris, 1889), et le second volume de *l'Histoire de la civilisation française*, de RAMBAUD (Paris, 1887).

(14) Ainsi, A. COMTE, parlant de cette époque: « Le Contrat social inspire plus de confiance et de vénération que n'en obtinrent jamais la Bible et le Coran » (*Système de politique positive*, T. III, Paris, 1853, p. 596). Et MAINE: « We have never seen in our own generation — indeed the world has not seen more than once or twice in all the course of history — a literature which has exercised such prodigious influence over the minds of men, over every cast and shade of intellect, as that which emanated from Rousseau between 1749 and 1762 » (*Ancient Law*, Ch. IV; 16e éd., London, 1897, p. 87). Cfr. A. MERCIER, *De J.-J. Rousseau considéré comme l'un des premiers auteurs de la Révolution* (Paris, 1791).

## LES ANGLAIS DE BONNE VOLONTÉ

## GRANDE-BRETAGNE ET GRANDE EUROPE

par John Biggs - Davison M.P.

*Cet article de Mr. John Biggs-Davison, député conservateur, éditeur du « Commonwealth Digest and World Economic Review », auteur de divers ouvrages d'histoire politique, a été dépassé par le récent renversement de la politique britannique, à la suite de la victoire des labouristes aux élections d'octobre. Le projet du « Concorde » et la collaboration nucléaire et aérospatiale qu'il considèrerait comme un bon début pour une « plus large Europe », comme la « clé » susceptible de rallier toutes les adhésions, a été abandonné. Mais nous n'en publions pas moins ces intéressantes réflexions qui permettent d'espérer qu'une bonne partie de l'opinion britannique puisse un jour l'emporter dans l'intérêt de l'union européenne.*

Dans un de ses articles, lord Gladwyn, ne définit pas l'Europe, mais semble bien l'identifier avec les « Six ». Il voit de complaisants insulaires laissant la Communauté se développer sans la Grande Bretagne et se concentrant principalement sur « notre Commonwealth et Empire » (cette terminologie surannée trahit-elle la croyance que le Commonwealth, une association « surannée » beaucoup plus que sentimentale, était l'un des obstacles à l'adhésion de la Grande Bretagne au Traité de Rome?) et sur les relations anglo-américaines.

A coup sûr les prédictions selon lesquelles la Grande Bretagne devait y adhérer ou mourir se sont révélées fausses. Réellement, nous devrions nous concentrer sur l'expansion du commerce et des investissements du Commonwealth et sur la modernisation d'une structure préférentielle altérée par le temps, les traités et l'inflation. Nous ne devrions pas espérer dans le « Kennedy round ». Le Commonwealth, groupant comme il le fait à la fois des pays développés et en voie de développement, devrait se préparer à la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et Développement, qui sera bien plus importante que le « Ken-

nedy round ».

Mais lord Gladwyn ne mentionne ni les obligations ni les résultats, indéniables encore que sousestimés, de l'Association Européenne du Libre Commerce (EFTA). Cette Ligue, principalement maritime, rassemble au Commonwealth, avec lequel nombre de ses membres ont bien des liens, et a été assez souple pour s'associer à la Finlande. La EFTA, avec le Commonwealth, peut nous rapprocher de la Communauté dans l'intérêt d'une plus large unité.

Car l'Europe est bien plus que les « Six », et bien plus que les Six plus l'EFTA. La moitié du continent est derrière le rideau de fer. Dans la Péninsule ibérique, le Portugal fait partie de l'EFTA. L'Espagne se tient encore à l'écart, bien qu'un peu moins qu'autrefois. Il y a aussi l'« Europe d'outremer » qui englobe les associés des puissances de la Communauté et de l'EFTA. Le Commonwealth a évolué comme partie intégrante de l'histoire européenne. Il est le résultat du génie européen. Lord Gladwyn semble négliger cette plus grande Europe dont l'unité est le programme politique britannique. Utopie? Oui, nous sommes de vues trop érigées, rigides, exclusives dans nos appro-

ches vers l'intégration ou l'association. Il s'agit bien moins de tarifs ou de technocratie que de la volonté d'indépendance sur le même pied que les super-puissances.

Lord Gladwyn regrette que nous ne soyons pas encore membre de la Communauté, avec notre mot à dire dans la formulation de sa politique agricole.

Nous pouvons avoir notre mot à dire; nous pouvons aussi nous lier à un système plus honoreux, payer très cher le blé du continent, en épargnant sur l'aide à notre agriculture, mais en perdant sur la balance des paiements.

Quant aux denrées alimentaires du Commonwealth, les Six leur accordent accès jusqu'en 1970. Après quoi ils se pourvoieront d'accords plus vastes et moins hypothétiques. Nous ne bâtirons pas une Grande Europe en traitant les nations du Commonwealth (...) comme des outsiders.

Ce que nous devons faire, c'est de collaborer avec les nations amies du Commonwealth et de l'Europe dans l'intérêt de notre production agricole, ce l'aide et des excédents. Le problème est assez complexe pour mettre à l'épreuve la volonté de bâtir une grande Europe, mais les excédents de l'Europe et du Commonwealth ne sont pas un obstacle, mais un moyen de remédier à la famine dans le monde et de lutter contre le communisme.

## Voir loin

Dans un monde de super-puissances et de peuplement intensif l'Europe ne peut pas, dans son sens continental, négliger l'Europe océanique du Commonwealth ou l'Europe qui, en un sens, étend ses intérêt et

son influence du Cap Nord au Cap Town. Lord Gladwyn parle d'un « plaisant redoublement du fardeau de l'homme blanc ». Ceux qui diminuent la contribution du Royaume Uni à l'OTAN devraient tenir compte des services rendus par les Forces britanniques et les bases britanniques du nord et du sud de la Méditerranée et de l'est et de l'ouest du canal de Suez. L'Australie et la Nouvelle Zélande ont combattu deux fois pour la liberté européenne.

Ni l'Angleterre ni l'Europe ne devraient agir de façon à mener les vieux Dominions plus avant dans l'orbite économique et politique de leur plus proche patron continental. Le paradoxe de Bruxelles ce fut que les Six se montrèrent généreux envers le Commonwealth Africain, un peu moins envers l'asiatique et qu'ils accordèrent bien peu au Canada, à l'Australie et à la Nouvelle Zélande — trois nations européennes.

Lord Gladwyn et moi-même aimerions que la Communauté « voie loin ». Déjà elle tient compte de l'Afrique de langue française. Mais on peut comprendre les réserves continentales à propos de Communauté élargie, si relâchée et « voyant si loin » que non seulement elle ne pourvoierait pas un marché d'expansion (comme elle devrait) pour les produits manufacturés et les matières premières de ses associés d'outremer, mais qu'elle serait encore dangereusement menacée par les excédents des Etats-Unis et autres. L'Europe est à la fois continentale et maritime et il n'y a pas plus d'avantages dans une concentration continentale que dans la dispersion de la puissance et des ressources. Le système européen plus vaste de l'avenir doit à la fois tenir compte de l'« Europe d'Outremer » et de l'Europe de l'intérieur, si elle veut sauvegarder à la fois ses fondements économiques et politiques.

Comme Lord Gladwyn, je voudrais une défense européenne et une politique étrangère européenne — mais sans les institutions

## Un projet de l'industrie européenne

# LE TRANSPORTEUR AEROSPATIAL

*Dans le courant de septembre a eu lieu à Hambourg l'Assemblée Générale de l'EUROSPACE, organisation européenne pour les études spatiales. Au cours des réunions a été présenté officiellement un projet de « transporteur aérospatial » qui devrait mettre le continent au rang des Etats-Unis et de l'Union Soviétique dans le domaine des réalisations spatiales et lui assurer un rôle important dans les organismes ultra-atmosphériques.*

*Le « transporteur aérospatial » devrait transporter hommes et matériel de la Terre aux satellites artificiels et aux stations interplanétaires; en outre il devrait être en mesure de porter à bonne fin des missions de secours, de « police », de reconnaissance et de contrôle dans l'espace.*

*Le poids total de l'appareil serait de sept tonnes réparties comme suit: trois tonnes pour le véhicule proprement dit avec les ailes, un système d'atterrissage, les instruments de navigation et de télécommunication, le revêtement antithermique pour les opérations de retour et un équipage de deux pilotes; les quatre tonnes restantes seraient réparties de diverses façons selon la durée et le type de la mission à accomplir; approximativement, pour une mission intermédiaire, il faudrait envisager une tonne et demie de carburants pour le contrôle des véhicules, puis le chargement payant destiné au satellite ou provenant du satellite à destination de la Terre, qui ne serait que de deux tonnes et demie. Dans le cas où le véhicule devrait transporter des hommes, il pourrait accueillir vingt passagers sans bagages, avec le ravitaillement nécessaire au voyage.*

*Le projet présenté par « Eurospace » prévoit que le transporteur pourrait se détacher de terre, soit verticalement comme tous les véhicules spatiaux jusqu'ici, soit horizontalement comme les avions. Les ailes et le système propulseur autonome du transporteur lui permettraient d'atterrir à peu près comme un aéroplane. Toutefois, au départ il devra être accéléré par un missile de lancement qui, pour la puissance et les dimensions serait comparable aux divers modèles du « Saturn » des Etats-Unis, actuellement à l'essai. Le poids total, au sol, du transporteur et du missile avant le lancement serait d'environ 550 tonnes.*

*Une fois admise l'originalité de l'initiative soit du point de vue technique soit du point de vue de l'emploi, il reste à voir quelles perspectives réelles subsistent pour la réalisation concrète de l'appareil que ni les Etats-Unis, ni l'URSS n'avaient conçu jusqu'ici et qui pourrait être prêt dans dix ans si la construction en était entreprise immédiatement.*

fédéralistes qui tendent à diviser plutôt qu'à unir. Les puissances européennes d'Afrique sont coupables de n'avoir pas su coordonner un processus rationnel de décolonisation. Un UNICUM eu-

ropéen pourrait bien rendre plus facile, et non plus ardu, le ralliement du Commonwealth effectif. Un partnership nucléaire et aérospatial (commencé avec le Concord) est une clé.

L'EUROPE DES UNIVERSITES

UN PROBLEME BRULANT DE LA CULTURE

LA III CONFÉRENCE EUROPÉENNE  
DES RECTEURS

... à Göttingen a traité de la grandeur maximum  
et optimale de l'université

PEU PROPABLE  
L'UNIVERSITE  
EUROPÉENNE

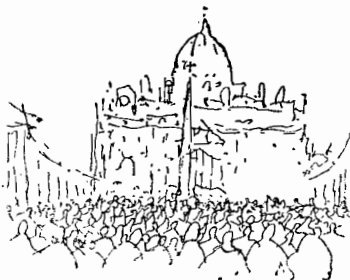
« L'enseignement et la recherche ont pour notre génération la même importance que la question sociale au 19<sup>e</sup> siècle et sollicitent de notre part des efforts correspondants à l'importance de cette tâche. » Telle est la conclusion d'un discours prononcé par le chancelier fédéral Ludwig Erhard à la session de clôture de la 3<sup>e</sup> conférence européenne des recteurs qui s'est tenue à Göttingue du 2 au 3 septembre. La conférence avait choisi comme thème de ses discussions « la grandeur maximum et optimale de l'Université », car, comme l'a constaté le professeur Erhard, « de par sa nature, la science ne connaît pas de frontières nationales et c'est pourquoi les échanges de vues sur la forme, la structure intérieure et l'organisation adéquate de l'Université, sur sa mission et ses responsabilités ne doivent pas rester confinées dans les frontières d'un seul Etat ». Toutes les universités européennes sont confrontées avec les mêmes problèmes: surpeuplement, plans de réforme, spécialisation croissante. Mais, comme l'a souligné le professeur Erhard, l'amélioration de la structure des universités n'a pas été le seul but de la conférence des recteurs. Celle-ci devait aussi contribuer « à éduquer la jeune génération pour les tâches de l'avenir, d'un avenir où tous les peuples doivent cohabiter en compétition pacifique ».

Les recteurs et vice-chanceliers de 221 universités européennes, ainsi que des observateurs des gouvernements et des académies s'étaient rendus à cette conférence qui avait été inaugurée par le Dr Diederichs, président du Bundesrat, représentant le président fédéral. « Nous savons, a-t-il dit dans son allocution, que l'Europe qui avait été une fois une unité spirituelle et par conséquent aussi une unité politique ne renâtra pas d'elle-même et que la simple volonté de la restaurer ne suffit pas. L'unité politique de l'Europe ne pourra se faire à nouveau que si le sentiment de solidarité et la volonté d'unité sont complétés par une coopération active dans la solution des problèmes qui nous intéressent tous. L'« universitas litterarum » devrait être secondée par l'« unitas liberorum », je dis bien « universitas » et non pas „uniformitas... »

La plupart des orateurs n'ont cessé d'insister sur l'importance pour une Europe unie de l'union des universités et sur le devoir incombant aux professeurs d'université de réaliser l'unité culturelle, et morale de l'Europe dans la recherche et l'enseignement. C'est dans ce sens que se sont prononcés le professeur Marcel Bouchard, président de la Conférence des recteurs et recteur de l'université de Lyon, le professeur Zimmerli recteur de l'université de Göttingue, qui a présidé cette année la conférence, et le professeur Denis de Rougemont qui dirige à Genève le Centre culturel européen.

Alors que le professeur Zimmerli a déclaré qu'une université européenne n'avait aucune chance de se réaliser, le professeur de Rougement a proposé la fondation d'un Centre d'études européen qui serait « le district fédéral de l'Europe spirituelle », serait doté d'un statut d'extraterritorialité et assurerait aux savants, aux personnalités politiques et aux économistes la possibilité de coopérer durant des périodes limitées en vue de maintenir l'unité de la Science à une époque de spécialisation croissante. Abordant le thème de la conférence, M. de Rougement a mis son auditoire en garde contre la tentation de surmonter la surpopulation des universités par la création d'universités géantes.

Six groupes de travail ont présenté leurs rapports qui ont été



pour la plupart approuvés par la conférence. Il ressort de ces différents exposés qu'un « *numerus clausus* » pour contenir l'afflux d'étudiants est en principe rejeté et surtout qu'il ne doit pas avoir pour conséquence une discrimination à l'égard des étudiants étrangers. Un examen de qualification au cours de l'un des premiers semestres est cependant recommandé. L'accord sur la dimension la plus favorable et la dimension maximum de l'université n'a pu être réalisé parce que la structure des différentes universités européennes est trop diversifiée.

145 des 160 universités européennes invitées ont signé à la réunion de Göttingue, par l'intermédiaire de leur recteur ou de son représentant autorisé, le statut de la « Conférence permanente des recteurs et vice-chanceliers des universités européennes » qui est ainsi officiellement constituée. Un préambule souligne que la liberté de la recherche et de l'enseignement, comme de la propagation de documents et d'idées constitue la condition première de la mission incombant à l'Université. Les universités doivent s'efforcer mutuellement de faire preuve de tolérance à l'égard de toute idée exprimée. Le préambule ajoute que la conférence permanente résulte de la décision de sauvegarder et de renforcer une solidarité spirituelle qui se fonde sur l'Histoire et qui est au service de l'Europe.

Toutes les universités signataires sont situées en-deça du rideau de fer, mais le professeur Zimmerli a exprimé l'espoir que les recteurs d'université des pays du bloc oriental qui ont assisté à la conférence comme observateurs — Varsovie, Cracovie, Prague, Brno, Lvov et Belgrade étaient représentés de même que les universités de zone soviétique d'Allemagne — pourront se joindre un jour à la conférence permanente. Tous les discours et rapports ont constamment souligné que la conférence des recteurs entend être un organisme académique et non politique, et qu'elle se considère comme une association des recteurs d'université, indépendante des Etats.

Au cours de la session, le pro-

## ACTIVITÉ DU CONSEIL DE L'EUROPE

# Symposium International des Transports

Du 5 au 9 octobre, un Symposium international, organisé par la Conférence européenne des Ministres des Transports avec le concours du Conseil de l'Europe et de l'O.C.D.E., a eu lieu à la Maison de l'Europe à Strasbourg.

Cette rencontre a :

— pour thème: la théorie et la pratique dans l'économie des transports;

— pour but: dégager quelques conclusions pratiques en faisant apparaître notamment les progrès qui restent à accomplir pour promouvoir une théorie de l'économie des transports et pour favoriser les applications de la théorie à la pratique;

— comme participants: des universitaires, des économistes et des experts en matière de transport venus des différents pays que groupe la Conférence.

La séance d'ouverture, le lundi 5 octobre à 15 heures, était présidée par M. Jacquet, Ministre des Travaux publics et des Transports de France, Président de la C.E.M.T.

Trois sections ont siégé successivement, chacune travaillant sur l'un des trois thèmes généraux consacrés au programme: Où en sont les théories applicables à l'économie des transports?

— Rapports entre théorie et pratique; Leurs influences réciproques; — Rôle des connaissances quantitatives et de l'économétrie. Chaque séance était en principe consacrée à la discussion de deux sujets particuliers.

Le professeur d'histoire de l'Eglise à l'université de Genève, M. Jacques Courvoisier, a été nommé à la présidence de la Conférence pour les cinq prochaines années comme successeur du professeur Bouchard.

La quatrième conférence des

Après une réunion des Présidents et Rapporteurs des trois Sections qui ont procédé à une ultime mise au point, les rapports ont été présentés à la séance solennelle de clôture, le vendredi 9 octobre à 15 heures. L'exposé général a été fait par M. Louis Armand, de l'Académie Française, qui fut le premier Président de l'Euratom. C'est pour répondre à une suggestion faite par M. Louis Armand à l'occasion de la commémoration du 10ème anniversaire de la fondation de la C.E.M.T., en juin 1963, que les dix-huit Ministres de cette Conférence ont décidé d'organiser ce symposium.

Le discours de clôture a été prononcé par M. Marc Jacquet.

## UNE SEMAINE DU CINEMA

En collaboration avec les autorités françaises, le Conseil de l'Europe a organisé du 5 au 9 octobre à Paris, à la Cinémathèque Française (Palais de Chaillot), une semaine du cinéma. Il a présenté à cette occasion les meilleurs films éducatifs et culturels européens.

Cette semaine avait pour but de faire connaître ces films dans d'autres pays européens aussi bien qu'ils le sont dans les pays où ils ont été produits, et de faciliter leur distribution. Le Comité de Sélection a choisi parmi

recteurs d'universités européennes se tiendra vraisemblablement à Bologne, la plus ancienne ville universitaire du monde, si l'on se rapporte à l'invitation qu'a exprimé le recteur de cette université à l'adresse des professeurs européens.

les films qui lui ont été présentés les cinq ou dix meilleurs. Ceux-ci seront ensuite doublés pour être adaptés à d'autres pays européens. Les gouvernements membres ont décidé de considérer les films sélectionnés comme gratuits, ou tout au plus au coût du laboratoire pour la distribution dans les pays membres, de les assimiler au point de vue fiscal aux films produits dans leurs propres pays et de les acquérir à des fins non commerciales et pour l'usage de la télévision.

La semaine s'est terminée vendredi le 9 octobre au soir par la représentation publique de quelques uns des films sélectionnés; y participi environ 500 personnalités des milieux du cinéma, de l'éducation, de la culture, de la diplomatie et de la presse spécialisée.

Désormais, il y aura tous les ans une semaine du cinéma, et chaque fois dans un pays différent. Jusqu'à présent, le Conseil de l'Europe attribuait deux prix du film à l'occasion d'un grand festival du film. Dorénavant, l'attribution de prix sera remplacée par cette semaine du film; on espère encourager, par cette solution plus pratique, la production et la distribution de films européens éducatifs et culturels de haute qualité.

## Les droits de l'homme hors d'Europe

Pour la première fois, le droit de recours individuel, prévu par la Convention Européenne des Droits de l'Homme, est mis en application hors d'Europe.

Les Pays-Bas viennent, en effet, d'étendre à leur territoire américain, le Surinam, le bénéfice du droit de recours individuel. On sait que, parmi les quinze pays membres du Conseil de l'Europe qui sont liés par la Convention Européenne des Droits de l'Homme, il en est dix qui ont accepté en plus de donner un droit de recours direct à toute personne physique, toute organisation non gouverne-

mentale ou tout groupe de particuliers qui se croit victime d'une violation de l'un des droits reconnus dans la Convention. Ces dix Etats sont: l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la République Fédérale d'Allemagne, l'Islande, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède. Les Pays-Bas n'avaient reconnu le droit de recours individuel que pour une période limitée s'arrêtant au 31 août 1964. Ils viennent de renouveler pour cinq ans leur acceptation mais ont décidé d'en étendre la portée territoriale au Surinam « partenaire égal et au-

tonome du Royaume des Pays-Bas » depuis 1954.

Le gouvernement néerlandais avait étendu le bénéfice de la Convention elle-même, moyennant certaines réserves, au Surinam et aux Antilles néerlandaises et cela depuis 1955. Dorénavant, c'est également du droit de recours individuel dont on pourra bénéficier au Surinam.

La reconnaissance de la juridiction obligatoire de la Cour qui venait également à échéance le 31 août, a été renouvelé elle aussi pour une période de cinq ans et étendue au Surinam.

## DEBATS ECONOMIQUES AU CONSEIL DE L'EUROPE

Le souci de donner un nouvel élan aux négociations Kennedy a dominé les travaux de la Commission Economique de l'Assemblée du Conseil de l'Europe réunie à Paris les 14 et 15 octobre sous la présidence de M. Gunnar Heckscher (conservateur suédois).

La Commission estime que les pays membres du Conseil de l'Europe, qui comprennent les six pays de la Communauté Economique européenne et les Membres de l'Association européenne de libre échange, à l'exception du Portugal, devront donner une nouvelle impulsion politique aux négociations Kennedy. Elle a proposé notamment que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe accorde toute son attention à ces négociations lors de sa prochaine réunion.

Parmi les autres questions étudiées en vue de la prochaine réunion de l'Assemblée qui se tiendra du 3 au 7 novembre à Strasbourg, la Commission a discuté la politique européenne envers les pays en voie de développement, la politique monétaire, les transports, certains aspects de la sécurité routière et les problèmes relatifs au coût de production de l'énergie nucléaire.

## *bulletin européen*

Fondateur CONSTANTIN DRAGAN Directeur responsable: **GIORGIO DEL VECCHIO**  
Direction Rédaction Largo Chigi, 19 - ROME  
Tél. 671.260

### ABONNEMENTS

Italie . . . . . Lires 2000 | Etranger . . . Dollars 3,-  
ABONNEMENT D'HONNEUR - 5000 | ABONNEMENT D'HONNEUR .. 10,-

c/c postale Roma N. 1/16299

Edité par: Europa S.a.r.l. et

Ente Civile Universitas Personarum Dragan - Venezia

Registr. Trib. Rome No. 2840 du 15/12/1951  
STUDIO TIPOGRAFICO B. S. - P. DEL POPOLO, 3 - ROMA

# bulletin européen

**TRIBUNE LIBRE DE L'EUROPEISME**

**R O M E**

**Fondé en 1950 par CONSTANTIN DRAGAN**

*ont collaboré...*

Konrad ADENAUER, Alexandre ARGYROPOULOS, Karl ARNOLD, A. BALLEYGUIER, G. W. de BALZAC, Edward BEDDINGTON BEHRENS, Julien BENDA, Lodovico BENVENUTI, Baron BOEL, Paul BONCOUR, Edouard BONNEFOUS, Henri BRUGMANS, Raoul BOSSY, Thomas W. BRADEN, Pietro CAMPILLI, Sénateur Giuseppe CARON, Edward CARRAN, Nino CASCINO, René CASSIN, L. E. CLOQUETTE, Elma DANGERFIELD, Michel DEBRE, A. DECLICH, Dino DEL BO, Giorgio DEL VECCHIO, Carlos DE MONTOLIU, L. DURAND REVILLE, Constantin DRAGAN, Mircea ELIADE, G. van ESBROECK, W. N. EWER, Enrico FALCK, Raymond FRANKLIN, Pierre FRIEDEN, Paul GACHE, Grégoire GAFENCO, Enzo GIACCHERO, Amedeo GIANNINI, A. V. GIARDINI, Guido GONELLA, W. A. 't HART, Wladimir IONESCO, Stefano JACINI, Jerzi JANKOWSKI, Jacques DE JONG, G. KALLAY, Jacques KAYSER, Stanislav KOUTNIK, Pierre de LANUX, LARS J LIND, Ivan Matteo LOMBARDO, C. LOVERA DI CASTIGLIONE, Edouard LUDWIG, Harold MACMILLAN, J. N. MANZATTI, Alberto MARINELLI, Pierre MENDES FRANCE, Francis DE MIOMANDRE, Umberto MONICO, Albert MOUSSET, Roland MUESSER, Pier Fausto PALUMBO, Giuseppe Ugo PAPI, A. PAPLAUSKAS RAMUNAS, Giuseppe PELLA, Giovanni PERSICO, Pedro José PINILLOS, John POMIAN, Lucien RADOUX, Paul RAMADIER, Peter RATAZZI, Gonzague de REYNOLD, Jules ROMAINS, Joseph de ROOVER, Louis ROUGIER, Rémy ROURE, Lucien de SAINTE-LORETTE, A. G. SAMOY, Carlo SFORZA, André SIEGFRIED, Jacques TREMPONT, Pierre VINOT, Raymond WARRIER, Rivington R. WINANT, S.H.C. WOOLRICH, Paul Van ZEELAND.